

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Jeudi après-midi, 6 septembre 2018

Direction de la police et des affaires militaires

42 2018.RRGR.338 Motion 093-2018 Gasser (Bévilard, PSA)

Limitation abusive des moyens provenant du Fonds de loterie

Motion ayant valeur de directive

Präsident. Ich begrüsse den Polizeidirektor bei uns. Wir kommen zu den Geschäften der POM. Bei Traktandum 42 geht es um die Motion «Missbräuchliche Begrenzung von Lotteriefondsgeldern». Es ist eine Richtlinienmotion. Ich gebe dem Motionär, Grossrat Gasser, das Wort.

Peter Gasser, Bévilard (PSA). Comme vous le savez, le Jura bernois dispose d'un outil démocratique très original: le Conseil du Jura bernois, plus communément appelé «CJB». Dans ce mini-parlement, les élus décident entre autres de l'octroi des diverses subventions, et émargeant comme dans le présent cas d'espèce, au fonds de loterie. C'est donc grâce à cette compétence que les élus du CJB ont constaté une pratique qui ne leur semblait pas correcte en lien avec ce fameux fond, soit la diminution de 20 pour cent sur les moyens issus de ce fond lors des affaires de plus de 20 000 francs. Cette baisse résulte évidemment des diverses mesures que le Grand Conseil a adopté lors de son énième plan d'austérité, le fameux programme d'allègement (PA) 18. Si la limitation des moyens directement issus du budget de la direction, soit les premiers 20 000 francs, n'est malheureusement pas discutable, puisque conforme aux décisions parlementaires, il n'en va pas de même pour les montants supérieurs. Vous l'avez également lu: le gouvernement s'est d'ailleurs totalement rangé à notre développement et à notre proposition, puisque la nouvelle manière de faire et d'ores et déjà reprise et appliquée. Je suis donc très heureux et totalement satisfait. Il y a un petit «mais» qui vient se glisser dans ce magnifique engrenage: c'est la transformation surprenante de notre motion en postulat. Après avoir cherché activement la raison de cette transformation, j'ai enfin obtenu une explication que je vous livre telle quelle. Cette motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif, c'est une motion ayant valeur de directive. Dans ce cas de figure, le gouvernement, même s'il partage les objectifs, propose, semble-t-il, toujours d'adopter sous la forme du postulat, puisqu'il dispose d'une relativement grande latitude. Pour ce qui concerne le fond, le gouvernement a repris les demandes de la motion et les a même mis en pratique. Je suis donc heureux et j'accepte aussi le classement. Par contre, je suis obligé de vous rappeler la manière de faire suivante du gouvernement: j'ai regardé pendant cette session, trois fois des lignes directrices ont été acceptées telles quelles comme motion. Mais je n'en fais pas un fromage. Ce qui m'intéresse, c'est le résultat. Donc, je suis d'accord pour le postulat et le classement, puisque cela a été fait. Je vous remercie de votre attention, et j'espère que le gouvernement unifiera la pratique par la suite.

Präsident. Der Motionär hat in ein Postulat gewandelt und ist einverstanden mit der Abschreibung. Ist dies im Rat bestritten? – Es ist unbestritten, dann befinden wir direkt darüber. Wir stimmen ab. Wer diese Motion, die in ein Postulat gewandelt ist, annehmen und gleichzeitig abschreiben will, stimmt Ja. Wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung (als Postulat)

Der Grosse Rat beschliesst:

Annahme und gleichzeitige Abschreibung

Ja	131
Nein	0
Enthalten	0

Präsident. Sie haben dieses Postulat angenommen und direkt abgeschrieben mit 131 Ja- bei 0 Nein-Stimmen und 0 Enthaltungen.